



# Yvelines et Hauts-de-Seine Territoires résilients

Saisine n° 19

Juillet 2020 - Janvier 2021

## Synthèse

En juillet 2020, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été saisi par Georges Siffredi, Président de l'Établissement Public Interdépartemental (EPI), de la question stratégique de la crise sanitaire et ses conséquences. Six mois après, le sujet reste d'une actualité brûlante.

**Quels enseignements peut-on tirer de ces premiers mois de crise ? Comment accroître la résilience des territoires yvelinois et hauts-séquanais ?**

Pour répondre à cette saisine tout en s'adaptant aux recommandations sanitaires, trois séances ouvertes à l'ensemble des membres du C2DI, aux élus et aux services départementaux ont été organisées en visioconférence, format inédit pour le Conseil de Développement Durable Interdépartemental.

**12 acteurs de tous horizons** - responsables associatifs, dirigeants, partenaires institutionnels, chercheurs, mais aussi agents départementaux - sont venus présenter leurs projets, leurs visions et leurs réflexions au C2DI.

Pour répondre à la saisine qui lui a été confiée, le C2DI a tout d'abord approché les concepts qui permettent de penser la période actuelle, leurs atouts et leurs limites pour l'action publique.

Grâce aux interventions et contributions écrites, neuf démarches et projets existants dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont, de plus, pu être explorés.

**Au total, à travers les ateliers et les contributions écrites, 95 personnes ont participé à une ou plusieurs des séances de travail** animées par des membres du C2DI, avec comme objectif d'élaborer ensemble des propositions.

Ces propositions ont été rassemblées autour de **huit préconisations**, correspondant chacune à un des **domaines qui contribuent directement à la résilience des deux Départements** (détaillées page suivante).

Sept de ces domaines offrent un panorama des **grandes politiques départementales, directement tournées vers les usagers ainsi que vers les territoires.**

Le huitième domaine est dédié à la « **résilience organisationnelle** ». Il est davantage tourné vers des actions d'ordre organisationnel et procédural propres relevant du fonctionnement des deux collectivités et vers la coordination avec les partenaires. Il n'en demeure pas moins indispensable au bon déploiement des politiques départementales en période de crise, notamment en termes de services aux usagers.

## Santé (Partie 2 - p.31)

**Préconisation : Soigner ceux qui soignent, en leur garantissant matériels, formations, circuits d'information, partenaires... et possibilités d'innover.**

- Recruter, former et soutenir les professionnels médicaux ;
- Conserver la possibilité de mettre en place des secteurs COVID au sein des établissements de santé et médico-sociaux ;
- Analyser régulièrement les eaux usées dans les deux départements, afin d'identifier le plus tôt possible un danger microbien ou viral ;
- Mettre en place un guichet unique pour la diffusion des informations sur la situation sanitaire, à destination des professionnels comme du grand public ;
- Rassembler pour construire ensemble des solutions (dialogue social).

## Social (Partie 3 - p.43)

**Préconisation : Démultiplier les forces, les dispositifs, les actions, face à des situations qui s'aggravent rapidement dans cette crise COVID.**

- Créer des réseaux de voisinage dédiés aux publics fragilisés ;
- Redéployer des moyens pour résoudre les situations les plus urgentes (logement, endettement, enfance, emploi, autonomie, précarité, accès aux soins) ;
- Développer l'aide alimentaire.

## Education (Partie 4 - p.55)

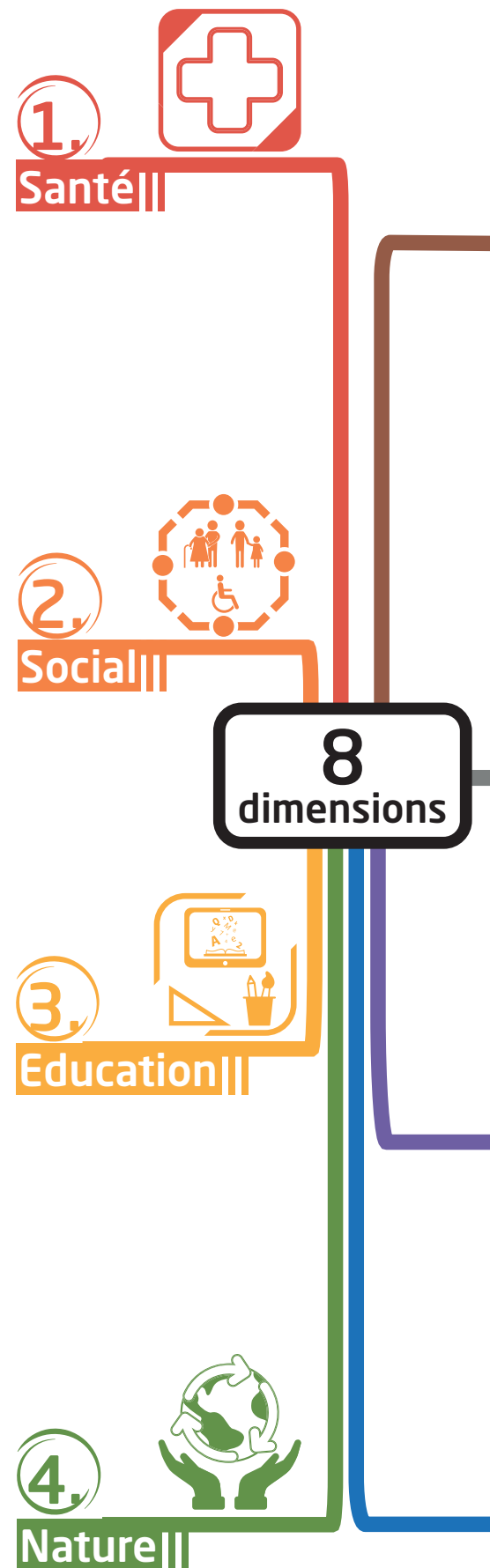
**Préconisation : Face à des risques multiples, ancrer l'éducation dans les territoires et ouvrir des marges de manœuvre pour innover.**

- Créer des instances locales de gestion de crises, mises en place et animées par les Départements ;
- Mettre en place des règles durables de fonctionnement et de répartition des rôles (l'Éducation nationale accompagnant les enseignants, les Départements soutenant les élèves et les familles).

## Nature (Partie 5 - p.67)

**Préconisation : Faire des deux Départements des démonstrateurs à grande échelle des solutions et savoir-faire en matière de gestion de la nature.**

- « Re-naturalisation » des territoires : développer les zones de « pleine terre » et les couloirs de circulation pour la biodiversité, maintenir les jardins privés et les arbres matures existants ;
- Gestion de l'eau : débétoniser les sols partout où cela est possible ;
- Soutenir la diffusion des solutions et savoir-faire en matière de résilience naturelle, auprès de tous les maîtres d'ouvrages (grand public, élus locaux, entreprises) ;
- Déployer dans les projets, le plus souvent possible, ces solutions et savoir-faire, notamment grâce à leur prise en compte dans les cahiers des charges.



**NB : Toutes les propositions des ateliers n'ont pu être rassemblées ici. Elles sont présentées de façon exhaustive et précise dans l'avis définitif.**



5.

## Urbanisme

### Urbanisme, ruralités et mobilités (Partie 6 - p.79)

**Préconisation : Agir dès aujourd'hui pour consolider la résilience des systèmes urbains, ruraux et de mobilités.**

- Performance énergétique et qualité de vie : soutenir la rénovation énergétique de l'existant, améliorer les performances des constructions en projet, lutter contre les îlots de chaleur par des aménagements spécifiques ;
- Frugalité foncière et adaptation aux nouveaux besoins : mutualisation des équipements, urbanisme transitoire, réemploi de l'existant, adaptabilité des nouvelles constructions, préservation des terres agricoles et naturelles ;
- Risques industriels : contrôler plus souvent les sites SEVESO, les chaufferies urbaines, etc ;
- Mobilités douces : améliorer certaines pistes cyclables, en particulier celles qui ont de trop nombreuses discontinuités et celles qui ont un fort potentiel de croissance ;
- Infrastructures de mobilités : lissage des heures de pointe dans les transports, logement abordable à proximité des lieux de travail (cf les problématiques de recrutement dans les hôpitaux), rattachement de la compétence bus aux Départements ou à un autre niveau de collectivité de proximité.



6.

## Economie

### Economie (Partie 7 - p.91)

**Préconisation : Renforcer le tissu économique local par des actions structurantes.**

- Soutenir les commerces de centre-ville des deux Départements (clic&collect, optimisation de l'espace public, ...);
- Élaborer une feuille de route « économie circulaire » ;
- Développer des circuits courts d'alimentation (AMAP, marchés, jardins partagés...).



7.

## Loisirs

### Tourisme, culture et sports (Partie 8 - p.97)

**Préconisation : Etre créatif pour relancer l'activité dès que possible.**

- Faciliter la pratique sportive et culturelle (adaptations des règles, aide financière, même minime) ;
- Aider les acteurs du tourisme à se tourner vers les segments du slow tourisme (entre autres) ;
- Réautoriser les voyages scolaires, dans un strict respect des règles sanitaires.



8.

## Organisationnel

### Organisationnel (Partie 9 - p.103)

**Préconisation : Développer, au long cours, une culture de la résilience.**

Développer une culture de la résilience, structurée autour de 7 principes fondamentaux, dont :

- L'attention aux signaux faibles et aux personnes, parfois peu insérées dans les processus de décision, qui les remarquent ;
- Le développement des capacités d'agir de chacun ;
- L'assouplissement et la réinterrogation des normes.

**Dans ce monde d'incertitudes**, où les chocs et les crises se multiplient et se complexifient, la résilience offre un cap pour structurer l'action, à très court terme et dans la durée.

La résilience telle que l'a imaginée le C2DI n'implique pas un retour à l'état initial ou une nostalgie de l'avant crise. Au contraire, **elle peut contribuer à bâtir un futur souhaitable**.

En croisant les différentes interventions et contributions, il apparaît que la résilience repose tout d'abord sur ce pilier majeur qu'est **l'adaptation aux chocs**, et plus largement à ce contexte incertain, sur cette capacité à « pivoter » face à l'inédit.

Mais la résilience telle qu'entendue par les membres du C2DI nécessite en outre de **traiter les causes des chocs** et de travailler sur l'origine des crises (résilience économique, résilience naturelle, résilience sanitaire...). Dans une logique d'**anticipation**, il s'agit ici de limiter les occurrences et l'ampleur des chocs futurs.

Un autre axe majeur de travail est de **limiter l'exposition aux risques** et de **corriger les vulnérabilités conjoncturelles ainsi que structurelles** (par exemple s'agissant du risque inondations ou de la résilience des territoires urbains et ruraux).

**L'atténuation des impacts en cascade** des chocs passés et à venir est un champ complémentaire d'actions à déployer, mixant « **réparation** » et **anticipation** (en particulier s'agissant de la résilience sociale, de la résilience éducative, ou encore de la résilience naturelle).

Ces axes de travail nécessitent d'être en **veille** - de capter les signaux faibles et de les analyser, afin d'être en capacité de saisir ce qui se passe et ce qui pourrait arriver.

La résilience repose enfin sur le **renforcement des atouts du territoire** et sur la capacité collective à maintenir des **moments de détente, de repos et de soin**, voire d'émerveillement.

Dans le contexte actuel, la « **résilience organisationnelle** » dont les deux Départements ont **fait preuve** pendant la première phase de crise sanitaire **rend relativement optimiste** pour la suite. Mais le C2DI souligne aussi que c'est grâce à la **coopération** que les nombreux défis à venir pourront être relevés, **tant les interdépendances sont fortes entre les territoires et les acteurs**.

Enfin, dernier facteur majeur de réussite, **une démarche de résilience doit s'inscrire dans la durée**. Comme le montrent certaines expériences passées, tel le réseau international Rockfeller dédié à la résilience, cela n'a rien d'évident et repose sur une volonté politique forte.

**C2D**

Conseil de Développement  
Durable Interdépartemental



Yvelines • Hauts-de-Seine

Créé en 2005, devenu interdépartemental depuis 2016, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine est composé de 80 membres représentant les territoires yvelinois et altoséquanais - élus locaux, acteurs socio-professionnels, partenaires institutionnels, acteurs économiques, représentants associatifs.

Il est chargé d'émettre des avis et des propositions sur tout sujet dont le saisit le Président de l'EPI 78-92.